



ASSOCIATION DES AMIS DE LA
RÉSIDENTE UNIVERSITAIRE D'ANTONY
14 rue des Hautes Bièvres 92 160 Antony

E-mail : amis.rua@hotmail.fr

Site : <http://amisrua.antony.free.fr>

Antony, le 11 août 2010

Monsieur le Président de la République

Depuis le lundi 9 août au matin, alors que les recours déposés devant le tribunal administratif n'ont toujours pas été jugés, la démolition d'un des plus importants bâtiments de la Résidence universitaire Jean Zay d'Antony (92) est la proie de "casseurs". C'est le début d'un démantèlement qui, à plus ou moins long terme, conduira à la disparition d'une des plus importantes cités universitaires de France, comme le souhaite ardemment Patrick Devedjian depuis 1983, date de son élection à la mairie d'Antony.

Aujourd'hui la France, comme d'autres pays européens, traverse une crise grave : vous êtes le premier à le reconnaître officiellement. Cette crise n'est pas seulement économique et financière : elle est aussi sociale et beaucoup de nos concitoyens ont du mal à vivre décemment, même quand ils ont un travail.

Est-il acceptable, Monsieur le Président, que, dans ce contexte de crise et de pénurie du logement social étudiant, plus de 1000 chambres soient aujourd'hui démolies ? Ce ne sont ni les 120 chambres prévues dans un quartier excentré d'Antony ni celles de Gennevilliers qui pourront compenser ces 1000 chambres dont les loyers sont bas (140 euros pour une chambre) et qui sont admirablement situées près de la gare du RER B Croix-de-Berny, d'où il est possible de rejoindre toutes les universités parisiennes par les transports en commun.

Est-il acceptable, Monsieur le Président, que les 18 millions de francs déjà investis par l'Etat en 1989 pour le début d'une réhabilitation (toits, fenêtres et balcons) l'aient été en pure perte ?

Est-il acceptable, Monsieur le Président, que le Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) de Versailles soit victime d'une véritable spoliation ? En effet, au terme du remboursement des emprunts conclus auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'achat des terrains et la construction des bâtiments, le CROUS devait, en 2019, jouir de la pleine propriété de l'ensemble de cet équipement. Or, en vertu de la loi d'août 2004, rédigée par le Ministre des collectivités territoriales et des libertés locales de l'époque, non seulement le CROUS s'est vu contraint de céder GRATUITEMENT cet équipement à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, mais c'est lui qui, maintenant encore, est dans l'obligation de rembourser jusqu'au dernier centime les annuités d'emprunts !

Est-il acceptable, Monsieur le Président, que la Communauté d'Agglomération, après avoir obtenu gratuitement le transfert de ces 11 ha de terrain situés en face du Parc de Sceaux, puisse revendre le terrain libéré ? Est-il acceptable qu'elle puisse ainsi dégager un bénéfice qui lui permettra de rembourser la subvention accordée pour la démolition par le Conseil général du 92, à l'instigation de son président, Monsieur P. Devedjian ?

Enfin est-il acceptable, Monsieur le Président, que l'on détruise un ensemble architectural, référence internationale de l'histoire de l'architecture du XXème siècle, œuvre d'un ancien prix de Rome, Eugène Beaudouin, plutôt que de le réhabiliter ? Pourquoi toutes les résidences universitaires de la même époque ont-elles été réhabilitées ou sont-elles en voie de l'être ? Pourquoi aucun projet sérieux de réhabilitation de la résidence d'Antony n'a-t-il jamais été élaboré ? Cette réhabilitation est possible (nous avons un projet qui illustre cette possibilité) et la qualité exceptionnelle du bâti est confirmée par les experts.

Nous demandons qu'il soit mis un terme à ce massacre, rendu possible par une convention signée en octobre 2008 entre deux de vos ministres (le Ministre de la relance et la Ministre de l'enseignement supérieur),.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Marie-Jo Ehrhard
Présidente de L'AARUA

Pour les élus de l'opposition
Françoise Colmez
Conseillère municipale d'Antony

Pascale Le Néouannic
Conseillère régionale